

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Conseil Municipal du Vendredi 09 Juin 2026

Délibération N°2026-65 Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) – Proposition d'une liste de contribuables

L'an deux mille vingt-six, le neuf juin, à dix-huit heures, les membres composant le Conseil municipal de la ville de GOYAVE, dûment convoqués par voie électronique et individuellement par Monsieur le Maire, le 03 juin 2026, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jean-Luc EDOM, Maire, à la Salle des délibérations de l'Hôtel de Ville en vue de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour.

VOTE	Pour	28	Nombre de Conseillers en exercice : 29			
A L'unanimité	Contre	00	PRÉSENTS	PROCURATION À	ABSENTS	EXCUSÉS
	Abstentions	00	27	01	01	
	Votants	28	Nombre de conseillers votants : 26			
M. EDOM Jean-Luc	Maire		X			
M. ADONAI Achille	1 ^{er} adjoint		X			
Mme JANGAL Carine	2 ^{ème} adjoint		X			
M. BROCHANT Patrick	3 ^{ème} adjoint		X			
Mme SOUSSEING Lucie	4 ^{ème} adjoint		X			
M. PETRIS Patrick	5 ^{ème} adjoint		X			
Mme JOURSON Johana	6 ^{ème} adjoint		X			
M. CAINDE Ignace	7 ^{ème} adjoint		X			
Mme BODESSON Dominique	8 ^{ème} adjoint		X			
M. SAHAÏ Antoine	Conseiller Municipal		X			
M. TEGAR Daniel	Conseiller Municipal		X			
Mme GALETTE Esther	Conseiller Municipal		X			
M. PETRIS Daniel	Conseiller Municipal		X			
M. TOTO Jean-Noël	Conseiller Municipal		X			
Mme BERCHEL Annie	Conseiller Municipal		X			
Mme CITRONNELLE Sandra	Conseiller Municipal		X			
M. OUSSELIN Bertrand	Conseiller Municipal		X			
Mme GOTTE ép BAGASSIEN Sylviane	Conseiller Municipal		X			
Mme PIERRE Hortense	Conseiller Municipal		X			
Mme TULIPPE Linda	Conseiller Municipal		X			
M. FRANCIS Frédéric	Conseiller Municipal		X			
Mme TANCRI Kelly	Conseiller Municipal		X			
Mme MELANE Tiphany	Conseiller Municipal		X			
M. POUMAROUX Lunel	Conseiller Municipal		X			
M. LOUISY Ferdy	Conseiller Municipal			Cynthia CHAPOULIE		
M. EMMANUEL Félix	Conseiller Municipal		X			
Mme LAROCHELLE Marielle	Conseiller Municipal		X			
Mme CHAPOULIE Cynthia	Conseiller Municipal		X			
M. TOTO Meddy	Conseiller Municipal				X	

Le quorum étant atteint, vingt-sept (27) Conseillers Municipaux étant présents, un représenté (01) et un (01) absent, le Président déclare la séance ouverte et met les points en discussion.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), Monsieur Daniel TEGAR est désigné pour assurer le secrétariat de séance.

AR-Préfecture de Basse-Terre

Acte certifié exécutoire

Date de la convocation 03 juin 2026

Acte rendu exécutoire

Le 17 JUIN 2026

après transmission électronique en Préfecture

Le 17 JUIN 2026

Et mise en ligne sur le site de la commune

Le 17 JUIN 2026

971-219711140-20260617-9-DE

Réception par le Préfet : 17-06-2026

Publication le : 17-06-2026

Délibération n°2026-65 Désignation CCID

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 1650 du Code général des impôts ;

Vu le courrier de Monsieur le Directeur régional des Finances publiques de la Guadeloupe en date du 30 mars 2026 relatif au renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs ;

Vu le rapport présenté par Monsieur le Maire ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de proposer une liste de contribuables en nombre double afin de permettre au Directeur régional des Finances publiques de procéder à la désignation des commissaires titulaires et suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs.

APRÈS EN AVOIR DÉBATTU, DÉCIDE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

ARTICLE 1 : DE PRENDRE ACTE de la demande de Monsieur le Directeur régional des Finances publiques de la Guadeloupe en date du 30 mars 2026 relatif au renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs.

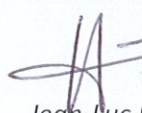
ARTICLE 2 : D'ÉTABLIR la liste des contribuables proposée pour la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs.

ARTICLE 3 : DE PRÉSENTER aux membres du Conseil municipal la liste des contribuables proposée pour la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs.

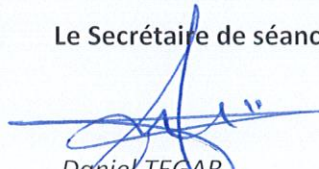
ARTICLE 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de BASSE-TERRE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Ce recours peut également être effectué par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 : Monsieur le Maire, le Directeur Général des Services sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait certifié conforme.

Le Maire

Jean-Luc EDM, le Maire



Le Secrétaire de séance

Daniel TEGAR

AR-Préfecture de Basse-Terre

971-219711140-20260617-9-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 17-06-2026

Publication le : 17-06-2026

Délibération n°2026-65 Désignation CCID